

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 12714

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABOULKHATIB

Soufiane

Date de naissance : 06/02/1986

Adresse : Résidence Louise 1 - D201, Bd du grand Théâtre Casablanca

Tél. : 0679161044

Total des frais engagés : — 1731,60 — Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتورة أمال بوعنامة
Dr. Amal BOUGHAMMA
EDIATRE ALLERGOLOGUE
20, Bd. My. Idriss 1er - Casablanca
Tél : 05 22 86 02 59

08 AVR. 2023

Date de consultation :

Aboul khatib Soufiane Age : 37

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie héréditaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 AVR. 2023	ا	1	300	الدكتورة أمثل بوعنامة Dr. Amal BOUGHNAWA PEDIATRE ALLERGO OGUET 120, Bd. My. Idriss 1er - Casablanca Tél : 0524 86 02 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU JASMIN D'AGBUROUN 130, Bd M. Driss Aït Tél: 0522 86 22 45 - Casablanca	28/04/2023	1631.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

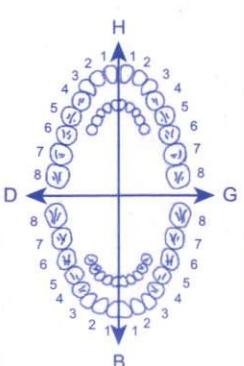
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Amal Boughnama
Pédiatre - Allergologue
Homéopathe

الدكتورة أمل بوغنامة

اختصاصية في أمراض الطفل والرضيع
 أمراض الحساسية والربو
 الطب المثيل

Casablanca, le 08.04.2023

Nourrisson ABOULKHATIB Yassmine

Poids : 5,30 Kg

Age : 2 mois 13 jours

611.00.

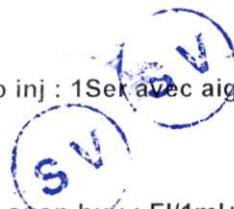
1 HEXAXIM VACCIN



Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat -R.P.1,
 Ain sebaâ Casablanca
 HEXAXIM 0.5ML 1F 2
 AIG SP
 P.P.V.: 411,00
 6 118001 082063

760,00.

2 PREVENAR 13 susp inj : 1Serk avec aig/0,5ml



252,00

3 ROTARIX pdre/solv susp buv : Fl/1ml+solv

8,60

4 DOLIPRANE 100 mg suppos sécable : B/10

1 suppo à 19 heures et 1 suppo demain matin

J= 1631,60.



PHARMACIE DE LA SECURITE
 Nadia ELMANJRA BENCHEKROUN
 130- Bd My Driss 1er
 Tél: 0522 86 22 45 - Casablanca

